

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2019460	Date d'inspection Le 21 novembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
49(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que l'orientation fournie aux enfants qui y sont bénéficiaires de services soit positive et comprenne un renforcement positif, encourage à déployer des efforts et reconnaisse les réalisations.	49(1)	21 nov. 2024	21 nov. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Visite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance impromptue</li> <li>-Le ratio est respecté durant la visite</li> <li>-Un rapport d'incident est rédigé sur une base quotidienne lorsqu'un incident mineur survient, ce rapport est remis dans le dossier de l'enfant</li> <li>-lorsqu'un incident majeur survient, la MAQ reçoit le rapport d'incident requis à cet effet</li> <li>-Discussion et clarification auprès de la directrice par rapport à la modification à la loi des breuvages chauds dans l'aire de jeu intérieur et extérieur des enfants</li> <li>-Remise de l'annexe 21 - Modèle pour rédaction du guide l'employé. Invitant l'exploitante à réviser son guide de l'employé pour s'assurer d'avoir tous les éléments requis</li> <li>-Le matériel offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre et adapté au niveau du développement des enfants</li> <li>-Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur est facilement accessible sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.</li> <li>-Durant la visite, il fut observé que le personnel éducatif est engagé auprès des enfants. L'éducatrice se positionne au niveau de l'enfant, il y a du reflet d'émotion de l'écoute active des conflits ou difficultés vécues. Il y a proposition de solution et accompagnement dans la résolution de problème.</li> <li>-Dans un local, une chaise de réflexion était installée dans un coin pour un enfant, la chaise fut retirée du coin et Il fut expliqué aux personnels éducatifs qu'un coin de retour au calme peut être ajouté à leur local mais ce coin n'est pas assigné uniquement à un enfant, ce coin peut être utilisé par tout chacun. Des suggestions de matériel fut offert et une demande d'observation et/ou suggestion sera fait à l'agente pédagogique.</li> <li>-Le tableau d'affichage (babillard pour parents) est facile d'accès et est à la vue de tous, il comprend tous les documents requis.</li> <li>-Les plans d'évacuation en cas d'incendie sont affichés prêt de la porte des deux locaux, Il fut recommandé d'</li> </ul>
---

Commentaires généraux

ajouter à l'écrit en spécifiant clairement ou est le lieu de rencontre en cas d'incendie. Une nouvelle éducatrice ne connaissait pas le lieu de rencontre durant un incendie.

-Les mesures des locaux ont été refaits pour validation des espaces permise dans le local 107 et 131

Observations : À mon arrivée les enfants sont en période de jeux libres, une fois terminé ils ont transitionné dans la période du dîner pour ensuite passer à la sieste pour les tous petits.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 novembre 2024

Date

original signé par

Noëlla LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 novembre 2024

Date